



## Réforme des retraites :

Exprimez-vous sur

<https://participez.reforme-retraite.gouv.fr>

Engagé en novembre 2017 via une première série de rencontres avec les partenaires sociaux, le projet de réforme des retraites souhaité par le gouvernement a pris véritablement sa dimension publique à la fin du printemps.

Depuis le 31 mai dernier, en effet, chaque citoyen est invité à exprimer son avis sur ce sujet majeur en se connectant sur la plateforme de consultation en ligne [participez.reforme-retraite.gouv.fr](https://participez.reforme-retraite.gouv.fr).

On y trouve les grandes lignes de la réforme envisagée, structurées autour de onze thématiques. Chaque citoyen est invité à s'exprimer sur le projet envisagé (à savoir, instaurer un système universel dans lequel chaque euro cotisé donnera les mêmes droits, ce quels que soient le moment où il a été versé et le statut de celui qui a cotisé) en votant pour ou contre les propositions formulées par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, en les commentant, en ajoutant d'autres propositions ou en proposant des services spécifiques.

La CFE-CGC souhaite profiter de ce canal pour faire entendre sa voix.

Elle va donc exprimer son avis de deux manières :

- par un vote (d'accord/mitigé/pas d'accord) sur certaines propositions du Haut-Commissaire ;
- en formulant ses propres propositions.

Nous vous invitons à vous exprimer vous aussi sur cette plateforme :

- en votant (d'accord/mitigé/pas d'accord) sur les propositions du Haut-Commissaire ;
- en soutenant les propositions et les commentaires de la CFE-CGC ;
- en formulant vos propres propositions.

**C'est le moment ou jamais de prendre la parole  
pour exprimer nos idées...  
et moduler les perspectives du big bang  
que prépare le gouvernement.**

**ATTENTION, VOUS AVEZ JUSQU'AU 23 OCTOBRE : ENSUITE, IL SERA TROP TARD.**

# **participez.reforme-retraite.gouv.fr :**

## **mode d'emploi**

### ***Se connecter... en quelques clics***

Pour participer à la consultation, vous devez OBLIGATOIREMENT vous inscrire sur la plateforme (cf. : bouton Inscription en haut à droite du site).

L'inscription peut se faire :

- via Facebook ou Google
- de manière classique, en indiquant un pseudonyme, une adresse électronique et un mot de passe. Un courriel automatique va vous être envoyé : vous devez le valider dans les 12 heures pour confirmer votre inscription.

C'est fait ? Vous pouvez désormais vous connecter à tout moment.

### ***Exprimez votre avis***

Vous pouvez vous exprimer de trois manières :

- EN SOUTENANT LES PROPOSITIONS ET LES COMMENTAIRES de la CFE-CGC ;
- EN VOTANT sur les propositions formulées par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites et/ ou celles des autres contributeurs (trois votes possibles : d'accord/mitigé/pas d'accord) ;
- EN DEVELOPPANT VOS PROPRES ARGUMENTS sur les propositions formulées par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites et/ ou celles des autres contributeurs (ajouter un argument pour / ajouter un argument contre).

### ***Portez les positions de la CFE-CGC***

Vous manquez de temps pour analyser en détails l'ensemble des propositions et rédiger vos propres propositions... mais vous souhaitez néanmoins peser dans le débat ?

**VOICI LES THÈMES SUR LESQUELS NOUS AVONS APPORTÉ UNE CONTRIBUTION ET QUE NOUS VOUS INVITONS À SOUTENIR.**

(Les publications de la CFE-CGC sont repérables par le logo et la date de publication. Vous pouvez classer les propositions par date en choisissant le paramètre : « Les plus récents ». En cliquant sur le logo CFE-CGC, vous obtenez la liste complète de nos contributions.)

## **Publications du 13 juillet**

### **Thème : Prendre sa retraite à quel âge et à quelles conditions ?**

⇒ La proposition à liker :

**S'il y a abandon du système en annuité, la condition de durée d'assurance doit être supprimée.**

○ Le texte à partager

L'exigence de 43 années de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein pénalise notamment les salariés à carrière heurtée (par exemple les femmes avec interruption d'activité) ainsi que les salariés ayant fait des études, alors même que les entreprises exigent des salariés formés et diplômés.

### **Thème : Comment donner plus de choix dans la gestion de sa fin de carrière ?**

⇒ La proposition à liker :

**Permettre l'accès à la retraite progressive aux salariés en forfait-jours.**

○ Le texte à partager

L'accès à la retraite progressive doit être étendu aux salariés en forfait-jours aujourd'hui victimes d'une inégalité de traitement. Le forfait-jours réduit doit être considéré comme du temps partiel et ainsi rendre l'accès possible à la retraite progressive. Un rapport sur l'élargissement du dispositif prévu pour 2017 n'est toujours pas paru.

### **Thème : Quels droits accorder aux conjoints en cas de décès ?**

⇒ La proposition à liker :

**Le droit à la réversion ne doit pas dépendre des revenus du conjoint survivant.**

○ Le texte à partager

Aujourd'hui, la condition de ressource n'existe que dans le régime général. L'harmonisation des règles des régimes doit se faire vers un droit à réversion sans condition de ressources. Une éventuelle condition de ressource serait inacceptable pour la CFE-CGC car elle reviendrait à une suppression de la réversion pour la majeure partie du personnel de l'encadrement.

### **Thème : Quelle prise en compte des enfants dans la retraite ?**

⇒ La proposition à liker :

**Maintenir la majoration de pension pour les parents de famille nombreuse**

○ Le texte à partager

Cette majoration vient compenser la moindre capacité d'épargne nettement observée pour les familles de 3 enfants et plus. Cette majoration permet ainsi de limiter l'impact sur le niveau de vie du passage à la retraite. Elle se justifie donc pour les hommes comme pour les femmes et pour tous les niveaux de revenus.

La proposition à liker :

**Neutraliser l'effet sur la retraite de l'interruption due aux enfants.**

○ Le texte à partager

La CFE-CGC estime qu'il faut neutraliser le plus possible l'effet de l'interruption et de la réduction d'activité due aux enfants sur la constitution de droits à retraite. On pourrait imaginer un dispositif fusionnant les deux dispositifs actuels, lié à l'arrêt effectif d'activité et sans condition de ressource car tout le monde est concerné.

**VOICI LES PROPOSITIONS DU HAUT-COMMISSAIRE SUR LESQUELLES NOUS VOUS INVITONS À EXPRIMER UN VOTE.**

**Thème : Quels droits accorder aux conjoints en cas de décès ?**

Haut Commissaire à la Réforme des Retraites • 14 mai 2018 à 16:43 Épinglé

**Plafonner le bénéfice de la réversion afin de mieux tenir compte des revenus personnels du conjoint survivant**

**VOTE : PAS D'ACCORD**

**Thème : Comment corriger les inégalités femmes-hommes en matière de retraites ?**

Haut Commissaire à la Réforme des Retraites • 9 mai 2018 à 17:21 - modifié le 14 mai 2018 à 15:46 Épinglé

**Prévenir et lutter contre ces inégalités en amont, plutôt que dans le système de retraites**

**VOTE : D'ACCORD**

**Thème : Comment donner plus de choix dans la gestion de la fin de sa carrière ?**

Haut Commissaire à la Réforme des Retraites • 9 mai 2018 à 18:15 - modifié le 14 mai 2018 à 16:36 Épinglé

**Faire mieux connaître et faciliter le recours aux dispositifs de transition entre vie professionnelle et retraite**

**VOTE : D'ACCORD**

**Thème : Quelle prise en compte des enfants dans la retraite ?**

Haut Commissaire à la Réforme des Retraites • 14 mai 2018 à 16:56 Épinglé

**Faire en sorte que les congés liés à l'arrivée d'un enfant dans un foyer n'aient pas de conséquence sur la retraite**

**VOTE : D'ACCORD**

**Thème : Prendre sa retraite : à quel âge et à quelles conditions ?**

Haut Commissaire à la Réforme des Retraites • 9 mai 2018 à 18:31 - modifié le 28 mai 2018 à 15:24

**Déterminer l'âge de départ à la retraite en fonction de l'espérance de vie**

**VOTE : PAS D'ACCORD**

**Thème : Comment conforter la confiance dans notre système de retraite ?**

Haut Commissaire à la Réforme des Retraites • 14 mai 2018 à 16:18

**Permettre des corrections de l'équilibre du système si besoin, par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux**

**VOTE : D'ACCORD**

**Thème : Quelle solidarité entre les actifs ?**

Haut Commissaire à la Réforme des Retraites • 9 mai 2018 à 17:38 - modifié le 14 mai 2018 à 15:39

**Maintenir les dispositifs de retraites "plancher", qui doivent rester supérieurs au minimum vieillesse**

**VOTE : D'ACCORD**